

CHARTRE DU COMITE D'ETHIQUE « JACQUES BONNOD » DE VETAGRO SUP

Version mise à jour à la Charte signée le 1^{er} octobre 1998

APPLIQUEE A LA PROTECTION DES ANIMAUX

INTRODUCTION :

- Le Président du Conseil d'Administration et la Directrice Générale de VetAgro Sup, signataires de cette Charte, représentant l'ensemble des personnels et des étudiants, reconnaissent que le bien-être des animaux, et un comportement éthique dans la relation homme-animal sont des valeurs prépondérantes dans l'enseignement et la recherche à VetAgro Sup.
- Les responsables de VetAgro Sup signataires de cette Charte supportent le principe d'un Comité d'Ethique signataire de la Charte du CNREEA¹, appliqué aux modalités d'enseignement et de recherche incluant des animaux. En outre, ils confirment étendre ses prérogatives à la prise en charge des animaux dans les cliniques de VetAgro Sup et à toutes les situations où l'Homme et l'Animal interagissent sur le campus.
- Les soins prodigués aux animaux dans les cliniques ou en ambulatoire ainsi que lors des activités d'enseignement, sont guidés par une volonté d'exemplarité et par le recours aux méthodes les plus adaptées aux objectifs thérapeutiques ou pédagogiques.
- Les pratiques courantes intègrent les moyens pour détecter, prévenir et prendre en charge le stress et la douleur des animaux hébergés, soignés ou utilisés à VetAgro Sup.
- Le Comité d'Ethique est une instance qui émet des avis consultatifs et des recommandations en toute indépendance. Il a pour mission de veiller à ce que les animaux soient placés dans les meilleures conditions possibles en s'attachant à leur bien-être et à leur protection. Les utilisations en recherche et enseignement ne se font qu'à bon escient et en conformité avec la loi.

ROLE DU COMITE D'ETHIQUE :

- Promouvoir la démarche éthique pour la qualité de la science au sein de toutes les instances consultatives et exécutives de VetAgro Sup
- Veiller au bien-être de tous les animaux présents sur le campus
- Veiller, dans le cadre d'exercices d'enseignement (Travaux Pratiques, Travaux Dirigés, Cliniques) incluant des animaux à défaut d'une solution alternative, à ce que les étudiants soient informés en matière de protection animale, et mettent en oeuvre les modalités optimales d'examen, de soins, de traitement, d'hébergement, tant au plan matériel que des procédures, pour le bien-être des animaux.
- Veiller, dans le cadre des activités cliniques, à ce que les soins prodigués aux animaux, soient en accord avec la déontologie et la réglementation en vigueur et en conformité avec les rapports et règles contractuels établis entre VetAgro Sup et les propriétaires des animaux présents ou confiés à VetAgro Sup.
- Veiller, dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, que soient optimisées les conditions d'obtention et d'hébergement des animaux, tant au plan des installations que des procédures.

¹ Comité National de Réflexion Ethique en Expérimentation Animale

FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ETHIQUE :

- Evaluer à priori les projets de recherche scientifique soumis au Ministère de la Recherche par les responsables scientifiques de VetAgro Sup.
Evaluer les enseignements pratiques nécessitant le recours à l'animal.

Emettre un avis sur ceux-ci ou proposer des modifications et en informer le conseil scientifique ou le conseil de la pédagogie, dans le but d'une mise en conformité avec la législation française et l'état de l'art.

- Examiner a posteriori la conformité entre le projet et sa réalisation.
- Promouvoir l'information et la formation du personnel et des étudiants en matière de protection animale et sur l'éthique en relation avec l'animal.
- Etre l'interlocuteur pour toute question posée relative à la protection de l'animal.

LES MOYENS :

- Les membres du Comité ont accès à tous les locaux où sont hébergés, «utilisés», soignés, examinés les animaux.
- Ils disposent de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Leur travaux sont couverts par la confidentialité, et le comité est indépendant et libre de s'exprimer.
- Les avis et documents émanant du Comité d'Ethique sont soumis aux règles de confidentialité et de procédure propre aux établissements publics.
- Les membres du Comité d'Ethique s'informent et sont informés en permanence des recherches avancées sur les méthodes alternatives à l'utilisation des animaux en recherche et sur l'évolution de la législation relative à la protection des animaux et du statut juridique de l'animal.
- La composition du Comité d'Ethique est guidée par la Charte. Le comité d'éthique se dote d'un règlement intérieur propre. Elle est conforme aux exigences de la Charte du CNREEA¹, et le comité d'éthique peut faire appel à des compétences nécessaires à ses évaluations.

Fait à Marcy l'Etoile, le 07/12/2017

La Directrice Générale de
VetAgro Sup :

Emmanuelle SOUBEYRAN



Le Président du Conseil
d'Administration de VetAgro Sup :

Jean-Yves Parisot



Le Président du Comité d'Ethique
« Jacques Bonnod » :

Alain Dorier

